

LE 14 FÉVRIER 2022
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi quatorze février deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Guylaine Coursol (visioconférence)
Roxanne Therrien (visioconférence)
Francine Charles (visioconférence)
Émilie Derganc (visioconférence)
Catherine Maréchal (visioconférence)
MM. Michel Lauzon (visioconférence)
Robert Charron (visioconférence)
François Bélanger (visioconférence)
Marc Laurin (visioconférence)

Sont également présents :

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)
Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)
M. Sébastien Gauthier, directeur général adjoint (visioconférence)

Est absente la conseillère :

Mme Isabelle Gauthier

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

103-02-2022 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2022, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

19. Soumission relative à la fourniture et livraison d'un camion écueur de type combiné, année 2021 ou plus récent. (2022-001) (G6 112 U3 N15761)
30. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2503 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;

- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2-05 01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)

Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle :

- a) Projet intitulé « Innovations milieux agricoles – Mirabel » (FSD 2022 03). (G5 500 N15601)

MMES LES CONSEILLÈRES GUYLAINE COURSOL ET ROXANNE THERRIEN AINSI QUE MM. LES CONSEILLERS MICHEL LAUZON ET FRANÇOIS BÉLANGER DÉCLARENT QU'ILS ONT DES INTÉRÊTS DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, RELATIVEMENT À DIVERS CHÈQUES ÉMIS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS DE CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

3. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)

104-02-2022	Approbation de procès-verbaux.
--------------------	---------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue 24 janvier 2022, laquelle fut ajournée et reprise le 26 janvier 2022 et de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 7 février 2022, tels que présentés.

MMES LES CONSEILLERES GUYLAINE COURSOL ET ROXANNE THERRIEN AINSI QUE MM. LES CONSEILLERS MICHEL LAUZON ET FRANÇOIS BÉLANGER DÉCLARENT QU'ILS ONT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 105-02-2022) :

105-02-2022	Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 20 janvier au 9 février 2022.

D'accepter le dépôt du rapport relatif aux contrats accordés de gré à gré, à la disposition d'actifs, au règlement de litige ainsi qu'au règlement de griefs par la direction générale, daté du 11 février 2022.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 25 janvier au 14 février 2022 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	9 692 004,52 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	906 429,94 \$
• TOTAL.....	<u>10 598 434,46 \$</u>

Divers chèques apparaissent à la liste de comptes au nom de conseillères et conseillers pour des débours dans le cadre de leurs fonctions.

MMES LES CONSEILLERES GUYLAINE COURSOL ET ROXANNE THERRIEN AINSI QUE MM. LES CONSEILLERS MICHEL LAUZON ET FRANÇOIS BÉLANGER S'ABSTIENNENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

106-02-2022	Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2022. (G3 312 N1059)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Mirabel à l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle et de la tarification au Carrefour du capital humain, le tout pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour un montant total de 54 243,34 \$, incluant les taxes applicables.

107-02-2022	Aide financière à la « Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel (CCIMirabel) » pour le projet intitulé « Soutien à la mission » pour l'année 2022 (FSD-2022-02). (G5 500 N15601 #117191)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 60 000 \$, à la « Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel (CCIMirabel) », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds des régions et ruralité, suite à une demande présentée par la « Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel (CCIMirabel) », dans le projet intitulé « Soutien à la mission » pour l'année 2022. Un montant de 15 000 \$ sera versé à la signature de l'entente. Le reste de l'aide financière sera versé, en tout ou en partie, suivant la réception de pièces justificatives et d'une reddition de comptes, notamment quant à la réalisation de projets.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

108-02-2022	Contribution financière à « Secteur 55+ ». (G3 312 U4 N14818)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le versement à « Secteur 55+ » d'une contribution financière au montant de 120 000 \$ et répartie comme suit :

- 1^{er} versement en février 2022 : 40 000 \$
- 2^e versement en mai 2022 : 40 000 \$
- 3^e versement en septembre 2022 : 40 000 \$.

109-02-2022	Engagement relativement à l'autofinancement du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2022-2023 et autorisation afin de présenter une demande d'aide financière. (G5 500 U4 N14019)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'apprête à demander une aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2022-2023 auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à produire auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

D'informer le ministère de la Culture et des Communications du Québec que la Ville de Mirabel s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections des bibliothèques publiques pour les années 2022-2023 dans l'attente de l'aide financière du ministère.

110-02-2022	Demande dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière relativement à l'aménagement de la rue Armand, dans le secteur de Saint-Janvier. (G5 500 N7570)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'un corridor scolaire relie le quartier résidentiel à l'école de la Croisée-des-Champs et que celui-ci ne traverse pas perpendiculairement la rue Armand;

CONSIDÉRANT Que les deux (2) sentiers, de part et d'autre de la rue Armand, sont séparés par une distance de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les élèves marcheurs traversent la rue à n'importe quel endroit pour accéder aux deux sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur ce même tronçon, est problématique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'aménager un tronçon de rue dans l'un des axes pour permettre une traverse sécuritaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service du génie, à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une demande d'aide financière et tous les documents nécessaires, dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière » relativement à des travaux d'aménagement de la rue Armand, prévus dans le projet d'asphaltage 2022, phase I, dans le secteur de Saint-Janvier, la contribution financière de la municipalité étant de 66 000 \$.

111-02-2022	Autorisation de dépôt de demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame bleue et verte sur le territoire métropolitain, phase II – projet : Sites Leblanc (lots 1 848 056 et 1 848 059) et Eaux-vives (lot 3 967 292) – Parc métropolitain des rivières du Nord et Bellefeuille de Mirabel. (G5 500 N14931)
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'annonce par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de l'ouverture du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame bleue et verte - phase II - sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille au développement d'un projet de *Parc métropolitain des rivières du Nord et Bellefeuille* portant sur la mise en valeur intégrée des milieux naturels à travers un réseau de sites riverains;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce réseau de parcs écotouristiques répond à une demande citoyenne pour davantage d'espaces d'évasion, de détente et de socialisation contribuant à la résilience face aux enjeux environnementaux et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE ces espaces naturels contribuent à offrir une meilleure qualité de vie en suscitant des habitudes de vie saines notamment par la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation des sites vacants, Leblanc et Eaux-vives, diversifie les installations et les choix offerts aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier du financement;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'aménagement des sites Leblanc et Eaux-vives s'inscrivent dans la continuité des efforts de la Ville de proposer à ses citoyens des aménagements qui allient l'amélioration de la qualité de vie, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et historique, au nombre desquels on peut citer notamment :

- le projet de mise en place de trois (3) plateformes de mise à l'eau pour embarcations légères à la Rivière-du-Nord;
- le rachat des propriétés situées en zones inondables;
- la mise en place de servitude de conservation et de non-construction;
- l'aménagement de parcs de loisirs;
- l'acquisition de milieux humides à des fins de conservation;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De déposer, dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame bleue et verte de la Communauté métropolitaine de Montréal (phase II), une demande d'aide financière pour le financement de l'aménagement et pour une mise en valeur des milieux naturels des sites Leblanc et Eaux-vives.

De signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal que la Ville de Mirabel s'engage à :

- assumer sa part d'investissement au projet;
- réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- maintenir un accès permanent et public des terrains visés par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

D'autoriser, Jérôme Duguay, directeur du Service de l'Environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, la demande d'aide financière et toute convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser, Amadou Ly, chargé de projets en environnement, à agir, pour et au nom de la Ville de Mirabel relativement à ce projet.

112-02-2022	Signature d'une entente sectorielle de développement pour la concertation 22-25 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les 7 MRC des Laurentides et le Conseil des Préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPERL). (G5 500 U4 N15547 #117141)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'harmoniser leurs prises de position régionales ainsi que leurs interventions politiques auprès des différents paliers gouvernementaux, les MRC ont formé le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la région et des MRC constituantes de poursuivre les orientations et les mandats du Conseil des préfets;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de regroupement entre la Ville de Mirabel, les MRC de la région des Laurentides et le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides 2022-2025 a été adoptée par l'ensemble des MRC. Cette entente définit les rôles et mandats du Conseil et assure le financement de l'organisme pour les quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur du FRR, volet 1 du 30 juin 2021 a adopté le principe d'allouer des sommes du FRR pour la mise en place d'une nouvelle entente sectorielle de développement pour la concertation régionale à compter du 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a résolu, le 10 décembre 2021 (CPÉRL-2021-06-04), de mettre fin à l'entente sectorielle 2019-2022 en date du 31 décembre 2021 et de déposer une demande au MAMH pour la signature d'une nouvelle entente sectorielle pour la concertation de la région des Laurentides, à compter du 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la présente entente sont en concordance avec les objectifs de l'entente de collaboration et de regroupement 22-25, soit :

- assurer la concertation entre les 7 MRC et la ville de Mirabel ainsi qu'avec les partenaires ministériels et régionaux afin de développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région;
- favoriser la concertation entre les principaux acteurs sociaux, économiques et politiques du milieu pour le développement de la région;
- accompagner les partenaires dans la négociation des ententes sectorielles de développement en collaboration avec le MAMH;
- assurer des espaces de consultation et de concertation auprès des acteurs du milieu dans le cadre d'événements en vue d'une planification stratégique régionale;
- favoriser le développement d'actions structurantes et de projets mobilisateurs qui répondent aux priorités régionales;
- accompagner les partenaires dans l'élaboration de la stratégie d'investissement du FRR, la planification des investissements et le soutien aux promoteurs et réaliser un bilan des investissements régionaux.

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de regroupement 22-25 prévoit qu'un pourcentage (60 %) de la cotisation des

MRC soit dédié à la réalisation de l'entente sectorielle en concertation, soit un montant de 66 577 \$ par année, pour un total de 219 714 \$;

CONSIDÉRANT QUE la signature de l'entente sectorielle en concertation n'engage pas les MRC et la ville de Mirabel à verser un montant supplémentaire en dehors de la cotisation au Conseil préalablement négociée entre les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De mettre fin à l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative des Laurentides 2019-2022 en date du 31 décembre 2021.

D'approuver la nouvelle entente sectorielle de développement pour la concertation 22-25 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les 7 MRC des Laurentides et le CPERL.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la ville, la nouvelle entente sectorielle de développement pour la concertation 22-25 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les 7 MRC des Laurentides et le CPERL, ainsi que tout autre document nécessaire, le tout couvrant une période de 4 ans.

De désigner, le maire, Patrick Charbonneau, le directeur général adjoint, Sébastien Gauthier, le directeur de Mirabel économique, Gilbert LeBlanc et le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, Dominic Noiseux, pour représenter la Ville, selon les différentes activités, sur le Conseil des Préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPERL).

113-02-2022	Signature de l'avenant numéro 12 relativement au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (G3 311 U4 N15636)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la Ville ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la Ville par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications du contrat de prêt afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'avenant numéro 12 relativement au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Volet AERAM (aide aux entreprises en région en alerte maximale), tel qu'il appert du projet d'avenant ou de tout avenant substantiellement conforme au présent projet d'avenant.

114-02-2022	Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (AERAM-2021-75 et AERAM-2022-01 à AERAM-2022-06) (G5 214 103 N15683) (PAU-2022-01 et PAU-2022-02) (G5 214 103 N15636)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec maintient le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a réouvert le volet AERAM depuis le 20 décembre 2021 pour les entreprises visées par ordre de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et son volet AERAM, est complémentaire aux aides existantes et proposées par la municipalité et est administré par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} février 2022, le service de Mirabel économique a présenté une demande de fonds additionnelle de 750 000 \$, ce qui portera ainsi le total du Fonds pour Mirabel à 4 501 517 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 janvier 2022, Mirabel économique a recommandé un total de 124 projets pour un montant total de 3 676 141 \$ portant le solde du Fonds disponible à 825 376 \$;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises recommandées favorablement pour un prêt d'urgence devront posséder leur permis d'occupation de la municipalité pour avoir accès à leur prêt;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à huit (8) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiée ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Prêt (PAU-PME) Volet AERAM	Aide aux entreprises du secteur touristiques (AEST)
9192-7772 Québec inc. - 3 (La p'tite cabane d'la Côte) AERAM-2021-75		37 000 \$	
9259-0835 Québec inc. (Resto St-Augustin) AERAM-2022-01		36 700 \$	
9332-0109 Québec inc. (Café Dépôt et La Duperie Cité Mirabel) AERAM-2022-02		25 000 \$	
Castro Fruits et Légumes PAU-2022-01	41 500 \$		
La Belle Ste-Sophie 2018 inc. AERAM-2022-04		30 000 \$	
Le St-Charles Café Bistro AERAM-2022-05		50 000 \$	
Les Bières Philosophales AERAM-2022-06		5 000 \$	
O'Pure Distribution PAU-2022-02	15 000 \$		
TOTAL de 8 dossiers :	56 500 \$	183 700 \$	----

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

115-02-2022 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) de réhabilitation des conduites et réaménagement des rues Victor et Desjardins, dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 325-04-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. ». **(X3 U3 N15392)**

116-02-2022 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues du Corail, du Titane et du Cuivre, secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme « Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel » par la résolution numéro 499-06-2018 et exécutés par

l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. »; **(X3 S12 N15580)**
(Dossier général X3 N15432)

- b) d'asphaltage 2019, phase I, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 268-03 2019 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. »; **(X3 211 U3 N15488)**
- c) d'infrastructures municipales sur les rues du Zircon, du Rubis et de la Turquoise, secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme « Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel » par la résolution numéro 362-04-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. ». **(X3 S12 N15350)**

117-02-2022	Non-objection relativement à une demande de la compagnie « Construction Meduc inc. (Raymond Leduc) » dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 1 847 100 (chemin Charles-Léonard), dans le secteur de Saint-Hermas. (X3 510 S13 N15415)
--------------------	---

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel a pris connaissance de la demande de la compagnie « Construction Meduc inc. (Raymond Leduc) » concernant le projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 1 847 100 (chemin Charles-Léonard), dans le secteur de Saint-Hermas, selon les plans préparés par la firme Consultants Mirtec, portant la référence MLDUC-03, plans C1, daté du 27 janvier 2022, Rév. 3;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet désire obtenir un accord de la Ville concernant l'acceptabilité du projet relativement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'informer le MELCC que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère relativement à la réalisation de travaux dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 1 847 100 (chemin Charles-Léonard), dans le secteur de Saint-Hermas.

D'informer le MELCC que la Ville n'est pas et ne sera pas propriétaire des infrastructures privées visées aux présentes et qu'en conséquence elle ne prendra pas charge de celles-ci, notamment en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien sous réserve du paragraphe ci-après.

D'informer le MELCC que la Ville prendra en charge l'infrastructure du réseau d'eau potable uniquement et non les égouts.

118-02-2022 Renouvellement du contrat de service de logiciels d'applications municipales et son soutien avec « PG Solutions inc. ». (G2 310 U4 N6524)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De renouveler le contrat de service de soutien de logiciels d'applications municipales avec « PG Solutions inc. » pour une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour un montant de 131 839,75 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires audit contrat.

119-02-2022 Contrat pour la présentation du spectacle principal dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de Mirabel et de Mirabel en fête. (G3 216 102 U4 N6295 et N15548)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'accorder, à « La Compagnie Larivée, Cabot, Champagne », pour un montant maximal de 80 482,50 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la présentation du spectacle principal de Mirabel en Fête, dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire de la Ville.

D'autoriser la directrice du Service des communications à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat, ainsi que tous documents nécessaires.

120-02-2022 Soumission relative à la fourniture de sel gemme en vrac. (2022-002) (G6 112 U3 N1342)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Compass Minerals Canada Corp. », la soumission relative à la fourniture de sel gemme en vrac, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 156 026,82 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 28 janvier 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2022-002 préparé le 11 janvier 2022 par

le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N1342, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

121-02-2022 Renouvellement de deux (2) réserves foncières pour fins publiques municipales sur une partie des lots 6 353 169 et 6 353 170, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7113 N14623 #108391)

CONSIDÉRANT la réserve foncière pour fins publiques enregistrée pour la partie du lot 6 353 169, appartenant à « 2524-3452 Québec inc. », le 6 avril 2020, sous le numéro 25 303 467, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la réserve foncière pour fins publiques enregistrée pour la partie du lot 6 353 170, appartenant à « 9412-0250 Québec inc. », le 6 avril 2020, sous le numéro 25 303 451 du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder au renouvellement des réserves foncières pour fins publiques municipales conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, lesquelles furent autorisées en vertu la résolution numéro 180-02-2020, adoptée le 24 février 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que la Ville autorise la firme d'avocats « Lalonde Geraghty Riendeau inc. » à procéder au renouvellement des réserves foncières pour fins publiques municipales conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, sur une partie des lots 6 353 169 et 6 353 170, dans le secteur de Saint-Janvier.

122-02-2022 Acquisition de servitudes permanentes à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine et d'une servitude d'un réseau d'eau, (parties du lot 5 324 092), dans le secteur du Domaine-Vert Sud, de « 9418-0833 Québec inc. ». (X3 513 S14 N15735) (X3 511 S14 N15735 #114143)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9418-0833 Québec inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un (1 \$) dollar :

- des servitudes permanentes à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine, sur des parties du lot 5 324 092, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, parcelle (1), d'une superficie approximative de 4 597,3 mètres carrés et parcelle (2), d'une superficie approximative de 407,5 mètres carrés, telles que décrites et montrées à une description technique et un plan préparés le 17 janvier 2022, par

Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15 329 de ses minutes. (X3 513 S14 N15735)

- une servitude permanente à des fins d'un réseau d'eau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, sur une partie du lot 5 324 092, d'une superficie approximative de 60,3 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 29 mars 2021, par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14 489 de ses minutes. (X3 511 S14 N15435)

Les servitudes sont acquises en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes des servitudes et les autres documents nécessaires.

123-02-2022	Signature d'une entente avec le ministère de la Sécurité publique relative au versement de subventions pour la participation au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue. (G5 500 U4 N15766)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique souhaite verser, aux autorités responsables des corps de polices municipaux, les compensations financières prévues pour la participation des policiers à certaines formations en sécurité routière;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente relative au versement de subventions pour la participation au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour les années 2018, 2019, 2022 et 2023, à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 14 février 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

De désigner, le directeur du Service de police de la Ville de Mirabel, à titre de personne responsable et personne ressource relativement au présent dossier.

124-02-2022	Signature d'un protocole d'entente avec « Red Sox des Laurentides inc. » et les villes partenaires pour les années 2022 à 2026. (X5 110 U4 N15774)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait partie des Red Sox des Laurentides (Baseball AA) pour l'organisation du baseball élite sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser les besoins de l'association avec les villes partenaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un protocole d'entente avec l'association des « Red Sox des Laurentides inc. » et les villes partenaires, pour les années 2022 à 2026, tel qu'il appert au projet de protocole d'entente, daté du 14 février 2022 ou de tout projet d'entente substantiellement conforme.

125-02-2022	Renouvellement du bail concernant la location d'un espace au parc Masson, dans le secteur de Saint-Benoît aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et d'un bar laitier. (G7 411 N1751)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'un bail a été signé avec Stéphane Danis concernant la location d'un espace au parc Masson, dans le secteur de Saint-Benoît aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et d'un bar laitier, pour les périodes du 1^{er} mai au 31 octobre 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Danis désire renouveler le bail pour les trois (3) prochaines années, soit du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement du bail avec Stéphane Danis concernant la location d'un espace au parc Masson, dans le secteur de Saint-Benoît, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et d'un bar laitier, pour les périodes du 1^{er} mai au 31 octobre 2022, 2023 et 2024, le tout aux conditions prévues au projet de bail daté du 14 février 2022 ou de tout projet de bail substantiellement conforme.

126-02-2022 Autorisation au directeur général à signer une entente et transaction avec « Groupe K. L. Mainville et ses filiales ». (G8 513 #110684)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que le conseil autorise, le directeur général, Mario Boily, à signer une transaction et quittance finale avec « Groupe K. L. Mainville et ses filiales », datée du 14 février 2022, pour fins de règlement de litiges.

127-02-2022 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal et remplacement du règlement numéro 2221. (G8 400) (2500)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Roxanne Therrien qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal et remplacement du règlement numéro 2221.

128-02-2022 Adoption du projet de règlement numéro P-2500 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal et remplacement du règlement numéro 2221. (G8 400)

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro P-2500, tel que présenté.

129-02-2022 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2514 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300, afin de remplacer le deuxième (2^e) paragraphe de l'article 16.7.2 pour spécifier que lorsqu'une carrière ou une sablière opère en vertu des droits acquis et conformément aux lois et règlements applicables dans cette situation, les opérations de remblai ou de déblai reliées au réaménagement et/ou à la restauration d'une carrière ou d'une sablière sont permises, même sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou la Commission de protection du territoire agricole. (G8 400) (Sommaire 3718)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2514 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300, afin de remplacer le deuxième (2^e) paragraphe de l'article 16.7.2 pour spécifier que lorsqu'une carrière ou une sablière opère

en vertu des droits acquis et conformément aux lois et règlements applicables dans cette situation, les opérations de remblai ou de déblai reliées au réaménagement et/ou à la restauration d'une carrière ou d'une sablière sont permises, même sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou la Commission de protection du territoire agricole.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité.

130-02-2022	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300, afin de remplacer le deuxième (2^e) paragraphe de l'article 16.7.2 pour spécifier que lorsqu'une carrière ou une sablière opère en vertu des droits acquis et conformément aux lois et règlements applicables dans cette situation, les opérations de remblai ou de déblai reliées au réaménagement et/ou à la restauration d'une carrière ou d'une sablière sont permises, même sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou la Commission de protection du territoire agricole. (G8 400) (U-2514)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300, afin de remplacer le deuxième (2^e) paragraphe de l'article 16.7.2 pour spécifier que lorsqu'une carrière ou une sablière opère en vertu des droits acquis et conformément aux lois et règlements applicables dans cette situation, les opérations de remblai ou de déblai reliées au réaménagement et/ou à la restauration d'une carrière ou d'une sablière sont permises, même sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et/ou la Commission de protection du territoire agricole.

131-02-2022	Adoption du règlement numéro 2496 abrogeant le règlement numéro 1737 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et spéciales relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment relié au domaine récréotouristique et d'affaires dans une partie de la zone ZOP 2-27. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2496, tel que présenté.

132-02-2022	Adoption du règlement numéro 2497 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour l'ensemble du territoire. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2021-090 de le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021 à l'effet que toute procédure d'enregistrement, peut faire l'objet d'une décision du conseil municipal, pour remplacer cette procédure d'enregistrement, par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2497, tel que présenté.

De remplacer, la procédure d'enregistrement par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet.

133-02-2022	Adoption du règlement numéro 2498 abrogeant le règlement numéro 2091 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment relié au domaine récréotouristique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mirabel. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2498, tel que présenté.

134-02-2022 Adoption du règlement numéro 2499 modifiant le règlement numéro 2464 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire, afin de préciser la catégorie de bâtiment industriel reliée à l'électrification des transports qui est admissible au programme. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2021-090 de le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021 à l'effet que toute procédure d'enregistrement, peut faire l'objet d'une décision du conseil municipal, pour remplacer cette procédure d'enregistrement, par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2499, tel que présenté.

De remplacer, la procédure d'enregistrement par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet.

135-02-2022 Adoption du règlement numéro 2508 modifiant le règlement numéro 2242 concernant les modalités de publication des avis publics. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2508, tel que présenté.

136-02-2022 Adoption du règlement numéro 2509 modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin de modifier la limite de vitesse de la rue de Saint-Augustin, entre les rues Filion et Charlemagne, à 30 km/h, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2509, tel que présenté.

137-02-2022 Adoption du règlement numéro 2510 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement dans le domaine de l'aéronautique et de l'électrification des transports. (G8 400)

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2021-090 de le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021 à l'effet que toute procédure d'enregistrement, peut faire l'objet d'une décision du conseil municipal, pour remplacer cette procédure d'enregistrement, par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2510, tel que présenté.

De remplacer, la procédure d'enregistrement par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet.

138-02-2022	Adoption du règlement numéro 2511 établissant un programme d'aide financière à l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2511, tel que présenté.

139-02-2022	Nomination au poste de chef de division - comptabilité au Service de la trésorerie. (G4 200)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De nommer Marie-Ève Bazinet au poste de chef de division - comptabilité au Service de la trésorerie, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par le Service des ressources humaines.

140-02-2022	Nomination à la fonction de chef répartiteur au Service de police. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Francis Piché à la fonction de chef répartiteur au Service de police, à titre de professionnel non syndiqué, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par le Service des ressources humaines.

141-02-2022	Nomination à la fonction de chargé de projet en environnement au Service de l'environnement. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De nommer Amadou Ly à la fonction de chargé de projets en environnement au Service de l'environnement, à titre de professionnel non syndiqué, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par le Service des ressources humaines.

142-02-2022 Embauche à la fonction de conseiller en acquisition de talents au Service des ressources humaines. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'embaucher Marie-Hélène Ratthé à la fonction de conseiller en acquisition de talents au Service des ressources humaines, à titre de professionnelle non syndiquée, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par le Service des ressources humaines.

143-02-2022 Nomination à la fonction de sergent-détective au Service de police. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Marilyne Lavoie, en vue d'obtenir la fonction de sergent-détective au Service de police, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

144-02-2022 Embauche au poste de technicienne juridique au Service du contentieux. (G4 112)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Caroline Matte, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière, à temps plein, au poste de technicienne juridique au Service du contentieux, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

145-02-2022 Embauche au poste de technicien en loisirs et vie communautaire pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Marianne Roffi, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, au poste de technicien en loisirs et vie communautaire pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols

blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

146-02-2022	Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) - Cols blancs concernant les ajustements suite à l'implantation de l'horaire de travail de quatre jours et demi à l'année dans la convention collective. (G4 611 S30)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser, le directeur général, Mario Boily et la conseillère principale du Service des ressources humaines, Mylène Modérie, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) – Cols Blancs, concernant les ajustements suite à l'implantation de l'horaire de travail de quatre jours et demi à l'année dans la convention collective.

147-02-2022	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-76, relativement à la rénovation et l'aménagement extérieur d'une propriété résidentielle existante à transformer en une propriété commerciale sise au 17873, rue Victor, sur le lot 2 655 341, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-76 de « Gestion Héritage Chiropratique inc. (Gabriel Desrosiers) » relativement à la rénovation et l'aménagement extérieur d'une propriété résidentielle existante à transformer en une propriété commerciale sise au 17873, rue Victor, sur le lot 2 655 341, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 05-01-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-76 de « Gestion Héritage Chiropratique inc. (Gabriel Desrosiers) » relativement à la rénovation et l'aménagement extérieur d'une propriété résidentielle existante à transformer en une propriété commerciale sise au 17873, rue Victor, sur le lot 2 655 341, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves du maintien des arbres matures existants.

148-02-2022	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-71, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 8990, boulevard de la Grande-Allée, sur le lot 5 324 091 (en devenir 6 442 485), dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-71 de « 9278-6550 Québec inc. (Claude Barbe) » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 8990, boulevard de la Grande-Allée, sur le lot 5 324 091 (en devenir 6 442 485), dans le secteur du Domaine-Vert Sud, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 11-01-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-71 de « 9278-6550 Québec inc. (Claude Barbe) » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 8990, boulevard de la Grande-Allée, sur le lot 5 324 091 (en devenir 6 442 485), dans le secteur du Domaine-Vert Sud, tel que présenté.

149-02-2022	Installation de panneaux de signalisation routière, sur la rue Therrien, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents ont soulevé des enjeux de sécurité pour les enfants qui doivent circuler et traverser la rue Therrien pour se rendre à l'école aux Quatre-Vents, dans le secteur de Saint-Janvier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'installer, pour la période du 20 août au 23 juin, de 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi, les panneaux de signalisation routière suivants, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Dans le secteur de Saint-Janvier

- de *Virage à droite interdit* et *Virage à gauche interdit* pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Gravel de circuler sur la rue Therrien, excepté pour les autobus et les résidents de la rue Therrien;
- de *Virage à droite interdit* et *Virage à gauche interdit* pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Cyr de circuler sur la rue Dubois, excepté pour les autobus et les résidents de la rue Dubois;

- d'*Obligation de tourner à droite ou à gauche* sur la rue Therrien pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Therrien (au nord de la rue Gravel) de poursuivre leur chemin sur la rue Therrien face à l'école, excepté pour les autobus et les résidents de la rue Therrien;
- d'*Obligation de tourner à droite ou à gauche* sur la rue Dubois pour empêcher les véhicules en provenance de la rue Dubois (à l'ouest de la rue Cyr) de poursuivre leur chemin sur la rue Dubois jusqu'à la rue Therrien, excepté pour les autobus et les résidents de la rue Dubois.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

150-02-2022 Approbation de la mise à jour de la Politique de développement des collections et Cadre d'évaluation et d'élagage des volumes du Service de la bibliothèque. (X5 412 U1 N14019)

CONSIDÉRANT QUE le Service de la bibliothèque met de l'avant de bonnes pratiques de développement des collections et d'un cadre d'évaluation et d'élagage de documents donnant la possibilité de bonifier, le cas échéant, la demande d'aide financière concernant l'achat de documents auprès du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de développement des collections et Cadre d'évaluation et d'élagage doit être mise à jour à tous les cinq (5) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver la mise à jour de la Politique de développement des collections et Cadre d'évaluation et d'élagage des volumes du Service de la bibliothèque, telle que révisée en janvier 2022.

151-02-2022 Réaménagement des intersections du chemin Saint-Simon et du rang Saint-Rémi et du chemin Saint-Simon et de la route Arthur-Sauvé (148). (X3 600 N3713)

CONSIDÉRANT QUE des problèmes de sécurité ont été observés aux intersections du chemin Saint-Simon et du rang Saint-Rémi et du chemin Saint-Simon et de la route Arthur-Sauvé (148);

CONSIDÉRANT QUE l'installation de carrefours giratoires sont proposés depuis plusieurs années par le ministère des Transports du Québec et que ces carrefours giratoires régleraient les problèmes de sécurité à ces intersections;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'informer le ministère des Transports du Québec que la Ville de Mirabel est d'accord avec les concepts de carrefours giratoires aux intersections du chemin Saint-Simon et du rang Saint-Rémi et du chemin Saint-Simon et de

la route Arthur-Sauvé (148), tel qu'il appert du document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

152-02-2022	Autorisation dépôt pour une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parc (MFFP) pour l'aménagement des sites Leblanc (lots 1 848 056 et 1 848 059) et Eaux-vives (lot 3 967 292) dans le cadre du programme Trame bleue et verte phase II – Parc métropolitain des rivières du Nord et Bellefeuille de Mirabel. (G7 311 101 110 S13 N14931)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Parc métropolitain des rivières du Nord et Bellefeuille représentera un équipement attractif notoire pour la région des Laurentides et la population de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) de par sa grande proximité et accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de parcs urbains et d'autres projets de ce type répondent à une demande citoyenne en faveur de la mise en valeur intégrée des milieux naturels qui, par ailleurs, contribuent à la résilience face aux enjeux environnementaux et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue stratégique, les différents sites retenus l'ont été en raison de leur potentiel à s'intégrer au réseau récréotouristique déjà existant de la Trame verte et bleue de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures projetées et les conditions de fréquentation des visiteurs tiendront compte de la fragilité écologique du site et prévoient en conséquence les dispositions requises pour un respect de l'intégrité du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le prolongement des initiatives de la Ville de rendre accessibles les plans d'eau par la multiplication d'espaces à vocations récréotouristiques et environnementales telles que :

- le projet d'aménagement d'accès piétonniers et de trois (3) plateformes de mise à l'eau pour embarcations légères à la Rivière du Nord (rues Dumont, Épervier et rang Saint-Rémi);
- le rachat par la Ville de Mirabel de propriétés situées en zones inondables;
- la mise en place de servitude de conservation et de non-construction
- l'aménagement de parcs de loisirs;
- résolutions d'acquisition de milieux humides à des fins de conservation

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel autorise le directeur du Service de l'environnement à déposer une demande d'autorisation, pour les sites Leblanc et Eaux-vives auprès du ministre de l'environnement et lutte contre les changements

climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

D'autoriser, le directeur du Service de l'Environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parc (MFFP) pour l'aménagement des sites Leblanc (lots 1 848 056 et 1 848 059) et Eaux-vives (lot 3 967 292) dans le cadre du programme Trame bleue et verte phase II – Parc métropolitain des rivières du Nord et Bellefeuille de Mirabel.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie en date du 11 février 2022; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2022-01-27 et 2022-02-08 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) rapport d'activités du trésorier au conseil municipal 2021, en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (X1 200)
- d) liste des remboursements des dépenses de recherche et de soutien aux conseillers pour l'année 2021, en vertu de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. (G5 213)

Affaires nouvelles.

153-02-2022 *Projet intitulé « Innovations milieux agricoles – Mirabel » (FSD-2022-03). (G5 500 N15601)*

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que le conseil finance le projet intitulé « Innovations milieux agricoles – Mirabel » de Mirabel économique, notamment par une aide financière de 34 500 \$ prise à même le fonds de soutien au développement de projets structurants pour améliorer le milieu de vie (FSD-2022-03), la valeur totale du projet étant de 64 500 \$.

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, expliquent les développements ou parlent de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions écrites.

154-02-2022 Levée de la séance.

Il est proposé et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière